



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 17 avril 2013

---

## Concertation **Éc'eau port** : la démarche creilloise validée par la commission nationale du débat public

---

Dans le cadre du projet d'Éc'eau port fluvial, la Ville de Creil a choisi d'organiser une concertation publique. Elle a volontairement demandé à la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) de nommer un garant de la concertation, Marie-Françoise Sevrain, afin de garantir son bon déroulement. Son rôle a été de veiller à ce qu'une information complète, objective, honnête et accessible soit assurée à l'ensemble du public.

La CNDP vient de publier un relevé de décision (voir pièce jointe) dans laquelle elle « prend acte avec satisfaction de la qualité du compte-rendu de la concertation volontaire de la ville de Creil »

Cette décision est relative à la première phase de la concertation qui a eu lieu du 1<sup>er</sup> septembre au 1<sup>er</sup> décembre 2012. Elle a consisté à porter à la connaissance du public la faisabilité de l'opération et de faire partager l'opportunité du projet. Dans son compte rendu, la garante a constaté que toutes les dispositions envisagées ont été mises en œuvre, l'information a été diversifiée afin d'atteindre un public le plus large possible. La participation a été large : environ 200 personnes aux réunions organisées et l'engagement de répondre aux questions a été tenu.

Plusieurs questions ont été soulevées par le public : pollution du site, financement et économie du projet. Elles devront être approfondies et trouver des réponses dans les futures études.

**Pour en savoir plus, l'ensemble du dossier de la concertation est disponible en mairie ou sur le site de la ville [www.creil.fr/eceauport](http://www.creil.fr/eceauport)**

Contact presse : Stéphanie POISSON

03.44.29.50.58

stephanie.poisson@mairie-creil.fr